

BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

**FONDS AFRICAIN DE
DÉVELOPPEMENT**



**DÉPARTEMENT DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
(OWAS)**

**INITIATIVE POUR L'ALIMENTATION EN EAU ET
L'ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL
(IAEAR)**



**RAPPORT ANNUEL 2010 SUR L'ETAT
D'AVANCEMENT
ET
PROPOSITION POUR LE FONDS
FIDUCIAIRE DE L'IAEAR 2011**

FÉVRIER 2011

TABLE DES MATIÈRES

<i>RÉSUMÉ ANALYTIQUE</i>	<i>i</i>
1 CONTEXTE	1
1.1 Introduction	1
1.2 Fonds fiduciaire de l'IAEAR	2
1.3 Programme de l'IAEAR jusqu'en fin 2009	2
1.4 Programme de l'IAEAR pour 2010	2
2 ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX	3
2.1 Programmes/projets approuvés en 2010	3
2.2 Études engagées en 2010	4
2.3 État d'avancement global des programmes/projets approuvés à ce jour	5
2.4 Deuxième conférence sur l'IAEAR	5
3 SITUATION FINANCIÈRE	5
3.1 Contributions au Fonds fiduciaire de l'IAEAR	5
3.2 Utilisation des fonds	6
3.3 Financements de la BAD en faveur des programmes/projets IAEAR	6
3.4 Décaissements	7
3.5 Programme de prêt de l'IAEAR pour 2011	9
3.6 État d'avancement des travaux de préparation des projets et études prévus en 2011	10
4 PRINCIPALES REALISATIONS DE L'IAEAR	10
4.1 Quelques réalisations de l'IAEAR jusqu'en fin 2009	10
4.2 Réalisations de l'IAEAR en 2010	12
5 AUTRES ACTIVITÉS CONNEXES	15
5.1 Programme multidonateurs de partenariat pour l'eau	15
5.2 Facilité africaine de l'eau	15
5.3 États fragiles	15
5.4 Capacité en matière de ressources humaines de la Banque	16
6 PROBLÈMES ET RECOMMANDATIONS	16
6.1 Problèmes et mesures correctives suggérées	16
6.2 Recommandations	17

Sigles et abréviations

AEAR	Alimentation en eau et assainissement en milieu rural
BAD	Banque africaine de développement
FAD	Fonds africain de développement
IAEAR	Initiative pour l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural
OMD	Objectif du Millénaire pour le développement
OWAS	Département de l'eau et de l'assainissement
UC	Unité de compte

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

I. Rapport annuel 2010 sur l'état d'avancement de l'IAEAR

1. L'Initiative pour l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural (IAEAR) a été lancée en 2003. Elle a pour objet de réduire la pauvreté grâce à un élargissement accéléré de l'accès aux installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les zones rurales, en portant de façon durable le taux de référence de 47 % (eau) et 44 % (assainissement) en 2000 à 80 % d'ici à 2015. La population ciblée se chiffre à environ 280 millions de personnes.

2. En 2005, lors de la première conférence internationale sur l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural (AEAR) en Afrique qui s'est tenue à Paris, les principaux bailleurs de fonds internationaux et les gouvernements africains ont adopté l'IAEAR comme cadre commun de mobilisation et d'investissement de ressources pour le développement des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement en Afrique. Cette conférence a conduit à la création d'un Fonds fiduciaire de l'IAEAR en 2006.

3. Le volume actuel des engagements en faveur du Fonds fiduciaire de l'IAEAR s'établit à 91,1 millions d'euros versés par la France (40,00 millions), le Danemark (30,00 millions), les Pays-Bas (20,00 millions), le Canada (25,20 millions) et la Suisse (2,15 millions). La France et le Danemark ont maintenant acquitté le montant intégral de leurs promesses de contribution au Fonds fiduciaire de l'IAEAR, lesquelles se chiffrent à 40 millions et 30 millions d'euros respectivement, et les engagements non versés s'établissent à 27,32 millions d'euros.

4. Les financements en faveur de l'IAEAR totalisent 3,01 milliards d'euros, dont une contribution de 951 millions d'euros de la Banque et de 85,8 millions d'euros du Fonds fiduciaire de l'IAEAR. Ces programmes/projets ont permis de mobiliser à peu près 1,97 milliard d'euros auprès d'autres partenaires de développement et des gouvernements africains, pour le financement des installations d'AEAR dans 22 pays.

5. Les fonds approuvés pour le financement de l'AEAR en 2010 s'élèvent à 107 millions d'euros, dont 84,68 millions d'euros du Fonds africain développement (FAD) et 22,21 millions d'euros du Fonds fiduciaire de l'IAEAR.

6. Le nombre de projets et de programmes approuvés par la Banque au 31 décembre 2010 s'établit à 28 dans 22 pays. Le programme 2010 de l'IAEAR a consisté en l'exécution de programmes/projets remontant à 2009 dans 20 pays et de nouveaux projets/programmes dans trois pays (Cameroun, Mozambique et Tanzanie (IAEAR II)), ainsi qu'en la réalisation d'études sur i) les chaînes d'approvisionnement dans l'exploitation et l'entretien des installations d'AEAR, et ii) la sensibilisation en matière d'hygiène et de santé dans le contexte de l'AEAR, pour un montant total de 107 millions d'euros.

7. Quatre des 28 programmes/projets approuvés jusqu'à la fin de 2010 ont été achevés. Six se trouvent à un stade d'exécution avancé et sept enregistrent de lents progrès. Les 11 restants sont à un stade initial.

8. La taille de la population dont l'accès à des services d'alimentation en eau potable a été assuré dans les 22 pays de l'IAEAR s'est accrue, soit de 25 millions de personnes en décembre 2009 à 33 millions en fin décembre 2010, et le nombre de personnes bénéficiant d'un accès à des installations améliorées d'assainissement est passé de 17 millions à environ 20 millions durant la même période. Ces chiffres se rapportent à l'accès fourni grâce non seulement aux financements de la BAD et du Fonds fiduciaire de l'IAEAR, mais aussi aux projets/programmes cofinancés par les bailleurs de fonds de la BAD et d'autres donateurs.

II. Plan d'exécution et budget de l'IAEAR en 2011

9. Le programme 2011 de l'IAEAR est préparé pour répondre aux besoins de renforcement de la mise en œuvre de l'Initiative, sur la base de l'allocation BAD pour l'IAEAR et des ressources financières disponibles au titre du Fonds fiduciaire de l'IAEAR. En conséquence, il est proposé que ce programme consiste à

- i) mettre en œuvre des programmes/projets remontant à 2010 dans 22 pays et de nouveaux programmes/projets dans quatre pays (Tunisie, Niger, Mauritanie et Gambie)
- ii) entreprendre l'élaboration de programmes nationaux
- iii) effectuer une évaluation indépendante des activités des phases I et II de l'IAEAR, qui présente les réalisations, les défis, les enseignements tirés et les voies de l'avenir
- iv) recruter un consultant à long terme comme responsable du programme de l'IAEAR, en vue d'une meilleure coordination des activités de l'IAEAR
- v) réaliser des films supplémentaires sur l'IAEAR, lesquels viendront compléter ceux qui ont été tournés en 2010, avec un financement du Programme de partenariat pour l'eau.

10. Les engagements prévus en faveur de l'IAEAR en 2011 s'élèvent au total à 129,9 millions d'euros, dont 114 millions d'euros provenant des ressources FAD et 15,9 millions d'euros du Fonds fiduciaire de l'IAEAR. De ce montant total, 127 millions d'euros sont destinés à l'exécution des programmes et le solde de 2,9 millions d'euros à l'élaboration de programmes nationaux, à la réalisation d'études thématiques ayant trait à l'IAEAR, à une évaluation indépendante de l'IAEAR et au recrutement de consultants à court et à long terme.

III. Problèmes et recommandations

11. L'IAEAR fait face à une concurrence accrue pour les ressources, en raison des crises financière, énergétique et alimentaire contemporaines. Si le financement de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement par la Banque s'est décuplé au cours des sept dernières années, passant d'une moyenne de 54 millions d'euros entre 1967 et 2002 à environ 538 millions d'euros en 2010, le financement de l'AEAR a connu une baisse considérable depuis qu'il a atteint un sommet en 2006 et un de ses plus faibles niveaux en 2009, avant d'augmenter légèrement à nouveau en 2010. Cette situation requiert un effort soutenu pour mettre davantage en évidence l'importance de l'AEAR au sein de la Banque et des pays membres régionaux, ainsi que parmi les bailleurs de fonds et les acteurs régionaux.

12. En 2010, aucune promesse supplémentaire de contribution au Fonds fiduciaire de l'IAEAR n'a été obtenue des bailleurs de fonds actuels ou nouveaux. OWAS doit veiller à la réussite de l'organisation de la deuxième conférence internationale sur l'AEAR en 2011. Cette conférence offrirait une occasion unique de mieux faire connaître l'IAEAR et de mobiliser d'indispensables ressources supplémentaires.

13. À l'exception de l'Éthiopie, du Rwanda, du Maroc, du Sénégal et de la Tanzanie, l'accès à l'assainissement assuré jusqu'ici dans le cadre de l'Initiative continue d'être faible. Les enseignements tirés de ces pays doivent être reproduits ailleurs pour accroître l'accent mis sur l'assainissement.

14. Les systèmes de suivi et d'évaluation en place semblent inefficaces et tendent à rendre compte davantage des activités du secteur public et moins des installations appartenant à des intérêts privés. En outre, la mesure du changement de comportement en matière d'hygiène continue de poser un défi, car il est difficile d'estimer le nombre de personnes desservies par source d'alimentation en eau. OWAS doit renforcer le développement des systèmes de suivi et d'évaluation dans les projets IAEAR en 2011.

15. Dans beaucoup de pays, l'exécution des projets progresse de manière satisfaisante, mais dans certains autres il existe des problèmes qui méritent l'attention. Les niveaux actuels de décaissement s'élèvent à 247,84 millions d'UC ou 33 % du total des financements, mais plus de 12 programmes/projets affichent des taux de décaissement inférieurs à 10 %. OWAS doit accroître sa collaboration avec les bureaux extérieurs, déléguer plus de tâches de supervision à ces derniers et décentraliser les ressources humaines en affectant des experts du siège aux bureaux extérieurs, ce qui accélérera la mise en œuvre, eu égard en particulier à la satisfaction des conditions des prêts et des dons.

1 CONTEXTE

1.1 Introduction

1.1.1 L'une des mesures adoptées par la Banque en réponse aux défis de la Vision africaine de l'eau et des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) a été d'élaborer une stratégie du secteur de l'eau et de l'assainissement qui a permis d'accroître le financement des interventions en milieu rural où vit 65 % de la population en Afrique, tout en continuant d'appuyer les zones périurbaines, en stimulant la mise en valeur de l'eau utilisée à des fins d'irrigation et de production d'électricité, et en améliorant la gestion des ressources hydriques transfrontalières. En 2003, la BAD a établi l'Initiative pour l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural (IAEAR) comme une des initiatives destinées à appuyer cette stratégie. L'IAEAR est devenue l'une des plus grandes et des plus importantes initiatives en faveur de l'eau de la Banque.

1.1.2 L'IAEAR a pour objet de réduire la pauvreté grâce à un élargissement accéléré de l'accès aux installations d'alimentation en eau et d'assainissement en milieu rural (AEAR), en portant de façon durable le taux de référence de 47 % (eau) et 44 % (assainissement) en 2000 à 80 % d'ici à 2015. La population ciblée dans le cadre de l'IAEAR se chiffre à environ 280 millions de personnes vivant dans les zones rurales d'Afrique et qui devraient avoir accès à des installations nouvelles et réhabilitées d'alimentation en eau et d'assainissement.

1.1.3 L'approche adoptée pour l'IAEAR insiste sur l'intégration systématique du développement de l'AEAR dans la programmation du secteur public et la fourniture d'appui pour l'élaboration de programmes et de projets lorsque ceux-ci n'existent pas. Cela exige des organismes gouvernementaux, des bailleurs de fonds et des parties prenantes qu'ils collaborent étroitement entre eux pour assurer le succès des opérations au niveau national, tout en adoptant des approches novatrices, en ce qui concerne notamment la conception d'approches sensibles à la demande, programmatiques et de mise en œuvre accélérée.

1.1.4 Les principaux bailleurs de fonds internationaux et les gouvernements africains ont adopté l'IAEAR comme cadre commun de mobilisation et d'investissement de ressources pour le développement des services d'alimentation en eau et d'assainissement en milieu rural en Afrique durant la première conférence internationale sur l'AEAR en Afrique qui s'est tenue le 1^{er} avril 2005 à Paris. Cette conférence a conduit à la création d'un Fonds fiduciaire de l'IAEAR pour mettre en réserve des fonds que doit gérer la BAD en vue du financement des programmes AEAR. Lors de la conférence, les gouvernements français et danois ont annoncé des contributions respectives de 40 millions et 30 millions d'euros, comme financement supplémentaire accordé par le biais du Fonds fiduciaire de l'IAEAR. Par la suite, les Pays-Bas ont adhéré au Fonds fiduciaire de l'IAEAR en 2006 en versant une contribution de 20 millions d'euros. En 2009, le Canada et la Suisse sont devenus membres du Fonds fiduciaire avec des contributions respectives de 25,2 millions et 2,15 millions d'euros.

1.1.5 Le présent rapport annuel 2010 sur l'état d'avancement a pour objet de faire le point, à l'intention des parties prenantes, sur les progrès accomplis au niveau des diverses activités opérationnelles et organisationnelles dans le cadre de l'IAEAR. Il couvre la période allant de janvier à décembre 2010. Le public visé se compose notamment des bailleurs de fonds qui sont signataires du mécanisme de don multidonateurs pour la BAD, du Fonds africain de développement et de l'IAEAR.

1.2 Fonds fiduciaire de l'IAEAR

1.2.1 Le Conseil d'administration de la BAD a approuvé le mécanisme de don multidonateurs de l'IAEAR le 18 janvier 2006 et a autorisé le président à conclure l'accord relatif au mécanisme avec les bailleurs de fonds initiaux (France et Danemark) ainsi que d'autres donateurs désireux de contribuer au mécanisme de don. L'accord a par la suite été signé par le Danemark le 3 février 2006 et par la France le 6 septembre 2006. Les Pays-Bas ont adhéré au Fonds fiduciaire de l'IAEAR et signé le mécanisme de don le 29 septembre 2006. La Banque a signé l'accord avec le gouvernement canadien en 2009 et avec le gouvernement suisse en juin 2010.

1.2.2 Le Fonds fiduciaire de l'IAEAR vient compléter les ressources de la BAD en vue d'accroître le financement des programmes AEAR. Le Fonds fiduciaire de l'IAEAR a démarré ses activités en 2007. Le centre de coordination technique du Fonds fiduciaire de l'IAEAR est le Département de l'eau et de l'assainissement (OWAS) qui assure l'évaluation préalable et le traitement des programmes/projets. Les programmes/projets AEAR cofinancés par le Fonds fiduciaire de l'IAEAR sont conçus et exécutés conformément aux procédures internes de la BAD, l'approbation des projets incombant au Conseil d'administration de la BAD.

1.2.3 L'article III-2 de l'accord relatif au mécanisme de don multidonateurs de l'IAEAR stipule : « La Banque établira un comité constitué de représentants de la Banque et des bailleurs de fonds (*le « Comité »*). *Le Comité se réunira une fois par an pour passer en revue les progrès accomplis durant l'année, ainsi que pour examiner le programme de travail et les objectifs pour l'année suivante* ». Jusqu'ici, quatre réunions du Comité ont été organisées à Tunis i) le 29 janvier 2007, ii) le 26 mars 2008, iii) le 25 mai 2009 et iv) le 14 juin 2010.

1.2.4 Le volume actuel des engagements en faveur du Fonds s'élève à 91 millions d'euros, provenant de la France (40,00 millions d'euros), du Danemark (30,00 millions d'euros), des Pays-Bas (20,00 millions d'euros), du Canada (25,20 millions d'euros) et de la Suisse (2,15 millions d'euros).

1.3 Programme de l'IAEAR jusqu'en fin 2009

1.3.1 Vingt-cinq programmes/projets IAEAR dans 20 pays membres régionaux ont bénéficié du programme AEAR financé par la Banque. De ce nombre, neuf ont par ailleurs bénéficié du Fonds fiduciaire de l'IAEAR. Les programmes de l'Ouganda et du Rwanda ont été achevés, et ceux du Sénégal et du Mali sont réalisés à 95 %. Les programmes du Maroc et de la Tanzanie se trouvent à un stade d'exécution avancé. Cinq des 20 pays bénéficiant des financements de la BAD, à savoir le Sénégal, le Mali, le Rwanda, la Tanzanie et le Kenya ont commencé la mise en œuvre d'une deuxième intervention dans le domaine de l'AEAR.

1.4 Programme de l'IAEAR pour 2010

1.4.1 Le programme 2010 de l'IAEAR consiste en l'exécution de programmes/projets remontant à 2009 dans 20 pays et de nouveaux projets/programmes dans trois pays, ainsi qu'en l'élaboration de programmes nationaux et en la réalisation d'études thématiques sur le secteur.

1.4.2 En 2010, la Banque avait prévu de mettre en œuvre des opérations d'AEAR dans trois pays, à savoir le Cameroun, le Mozambique et la Tanzanie (IAEAR II), pour un montant total de 93,75 millions d'UC dont 74,27 millions d'UC du FAD et 19,48 millions d'UC du Fonds fiduciaire de l'IAEAR.

1.4.3 En outre, le programme 2010 de l'IAEAR prévoyait trois études relatives à l'élaboration de programmes nationaux à São Tomé, en Côte d'Ivoire et en Érythrée, ainsi que des études plurinationales ayant pour thèmes les chaînes d'approvisionnement durables, les stratégies de sensibilisation en matière d'hygiène et de santé, et le suivi et l'évaluation dans l'IAEAR. Les détails des nouveaux programmes/projets prévus en 2010 sont fournis dans le tableau 1.1 ci-après.

Tableau 1.1
Programmes/projets IAEAR prévus en 2010 (millions d'UC)

Projet/Étude	Financement du Groupe de la BAD	Financement du Fonds fiduciaire de l'IAEAR	Financement total
IAEAR Cameroun	10,0	5,0	15,0
IAEAR II Tanzanie	59,0	6,0	65,00
Projet AEAR Mozambique	5,27	4,98	10,25
São Tomé (élaboration du programme national)		1,0	1,0
Côte d'Ivoire (élaboration du programme national)		1,0	1,0
Érythrée (élaboration du programme national)		1,0	1,0
Plurinational (études sur les chaînes d'approvisionnement durables, sensibilisation en matière d'hygiène et de santé, suivi et évaluation, et établissement de rapports dans l'IAEAR)		0,34	0,34
Réunion de haut niveau entre les bailleurs de fonds et les ministres africains ¹		0,16	0,16
Total du financement en millions d'UC	74,27	19,48	93,75
Total du financement en millions d'euros	84,68	22,21	106,89

2 ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

2.1 Programmes/projets approuvés en 2010

2.1.1 Le projet IAEAR du Cameroun a été approuvé par le Conseil le 12 mai 2010. Le financement du projet se compose d'un montant de 10,0 millions d'UC du guichet FAD et 4,70 millions d'UC du Fonds fiduciaire de l'IAEAR. Le programme IAEAR de la Tanzanie (qui constitue la deuxième phase de l'intervention de l'IAEAR) a été approuvé par le Conseil le 15 septembre 2010. Le financement du programme de l'IAEAR au programme national se compose d'un montant de 59 millions d'UC du guichet FAD et de 5,55 millions d'UC du Fonds fiduciaire de l'IAEAR, et le programme est par ailleurs cofinancé avec un nombre d'autres bailleurs de fonds, dans le cadre du financement de l'appui au budget sectoriel. Le programme IAEAR du Mozambique a été approuvé par le Conseil le 26 octobre 2010 et son financement se compose d'un montant de 5,27 millions d'UC du guichet FAD et de 5,29 millions d'UC du Fonds fiduciaire de l'IAEAR. Le programme du Mozambique est en outre cofinancé par un nombre d'autres bailleurs de fonds, dans le cadre à la fois de prêts/dons à des programmes individuels et d'un financement en bloc. La liste des pays et de leur budget approuvé figure au tableau 2.1.

¹ Reportée à l'année prochaine.

2.1.2 Cela porte le nombre de projets et de programmes approuvés par la Banque au 31 décembre 2010 à 28 dans 22 pays (voir figure 1), avec un financement total de 3,01 milliards d'euros (2,6 milliards d'UC), dont une contribution de la Banque de 815 millions d'euros (695 millions d'UC) et du Fonds fiduciaire de l'IAEAR de 82,1 millions d'euros (69,94 millions d'UC)). Ces programmes/projets ont permis de mobiliser à peu près 2,1 milliards d'euros auprès d'autres partenaires de développement et de gouvernements africains, pour le financement de l'AEAR dans les 22 pays. L'Initiative a fait montre d'un énorme effet mobilisateur en matière de financement de l'AEAR en Afrique.

Tableau 2.1
Programmes/projets IAEAR approuvés en 2010 (millions d'UC)

Projet/Étude	Financement du Groupe de la BAD	Financement approuvé par le Fonds fiduciaire de l'IAEAR	Financement total	Observation
IAEAR Cameroun	10,0	4,70	14,70	Approuvé le 12/05/10
IAEAR II Tanzanie	59,0	5,55	64,55	Approuvé le 15/09/10
Projet AEAR Mozambique	5,27	5,27	10,54	Approuvé le 26/10/10
São Tomé (élaboration du programme national)				Reporté en 2011
Côte d'Ivoire (élaboration du programme national)				Reporté en 2011
Érythrée (élaboration du programme national)				Annulé
Plurinational (études sur les chaînes d'approvisionnement durables, sensibilisation en matière d'hygiène et de santé, suivi et évaluation, et établissement de rapports dans l'IAEAR)		0,34	0,34	Lancement de 2 études
Réunion de haut niveau entre les bailleurs de fonds et les ministres africains				Reporté à 2011
Total du financement en UC	74,27	15,86	90,13	
Total du financement en euros*	87,18	18,61	105,79	

*1,0 euro = 0,8519 UC

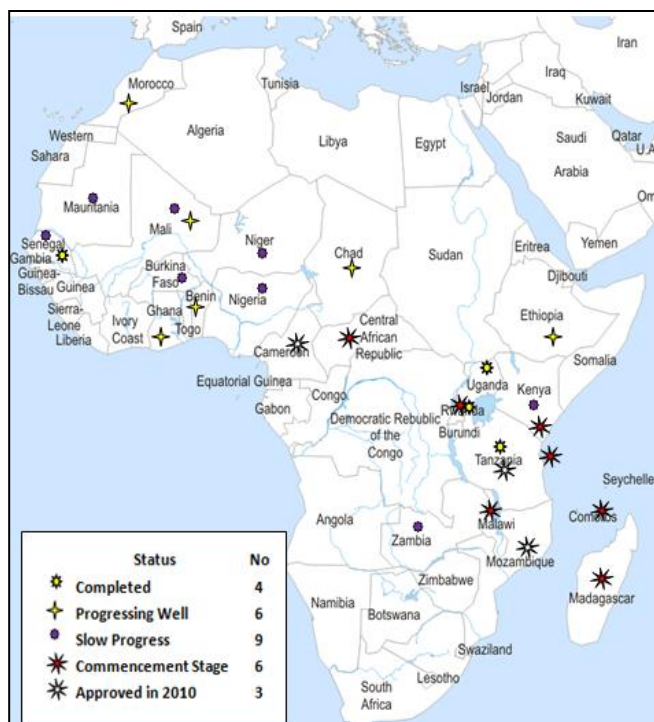
2.2 Études lancées en 2010

2.2.1 Les études sur i) les chaînes d'approvisionnement dans l'exploitation et l'entretien des installations d'AEAR, et ii) la sensibilisation en matière d'hygiène et de santé dans le contexte de l'AEAR ont été amorcées. Les demandes de manifestations d'intérêt ont été publiées dans la revue *Development Business* des Nations Unies au cours du troisième trimestre de 2010, et les listes restreintes ainsi que les demandes de propositions ont été préparées et publiées au quatrième trimestre de 2010. Les études relatives à l'élaboration des programmes IAEAR de l'Érythrée n'ont pas été effectuées — le gouvernement ne les ayant pas encore confirmées — et celles de la Côte d'Ivoire et de São Tomé ont été reportées à 2011.

2.3 État d'avancement global des programmes/projets approuvés à ce jour

2.3.1 Quatre des 28 programmes/projets approuvés jusqu'en fin 2010 ont été achevés, à savoir ceux du Rwanda, du Sénégal, de l'Ouganda et de la Tanzanie. La mise en œuvre se trouve à un stade avancé dans six pays : Mali, Ghana, Tchad, Éthiopie, Niger et Maroc. Dans sept pays — Bénin, Madagascar, Zambie, Mauritanie, Burkina Faso et Rwanda —, l'exécution des programmes de la deuxième phase connaît de lents progrès. Parmi les 11 programmes/projets restants qui se trouvent à un stade initial, la première phase de deux d'entre eux — Nigéria et Kenya — a été approuvée en 2007, la deuxième phase de trois — Mali, Tanzanie-Zanzibar et Sénégal — en 2008, la deuxième phase de trois — Sénégal, Kenya et Comores — en 2009, et la deuxième phase de trois — Cameroun, Tanzanie et Mozambique — en 2010. La figure 1 montre l'état d'avancement des travaux d'exécution ainsi que l'emplacement des programmes/projets.

Figure 1
État d'avancement des travaux et
emplacement des programmes IAEAR



2.4 Deuxième conférence sur l'IAEAR

2.4.1 La deuxième conférence sur l'IAEAR a été reportée et devrait se tenir vers la fin de 2011. Les objectifs de la conférence sont de faire le point sur les accomplissements réalisés jusque-là et d'obtenir le renouvellement des engagements pour l'avenir. Le niveau décroissant des financements octroyés par la Banque à l'AEAR justifie en outre le besoin d'organiser cette conférence.

3 SITUATION FINANCIÈRE

3.1 Contributions au Fonds fiduciaire de l'IAEAR

3.1.1 En 2010, l'on n'a enregistré aucun nouveau donateur au Fonds fiduciaire de l'IAEAR et aucun engagement supplémentaire en faveur du Fonds de la part des donateurs existants. De ce fait, le volume actuel des engagements reste le même qu'à la fin de 2009, soit 117 millions d'euros (dont 40,00 millions de la France, 30,00 millions du Danemark, 20,00 millions des Pays-Bas, 25,20 millions du Canada et 2,15 millions de la Suisse). La contribution finale du Danemark de 5,50 millions d'euros a été reçue en janvier 2010, tandis que la première contribution du Canada de 8,58 millions d'euros a été reçue en mars 2010. La Banque a également reçu la contribution de la Suisse qui se chiffre à 2,15 millions d'euros. Les contributions financières versées dans le compte du Fonds fiduciaire de l'IAEAR au 31 décembre 2010 s'élevaient à 14,08 millions d'euros, ce qui porte le total des contributions reçues à ce jour à 91,14 millions d'euros, comme le montre en détail le tableau 3.1 ci-après.

Tableau 3.1
Engagements et contributions des bailleurs de fonds au 31 décembre 2010

Bailleur de fonds	Engagement	Contributions annuelles reçues, en millions d'euros						
		2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total
France	40,00	12,00	10,00	3,20	14,80	-	-	40,00
Danemark	30,00	8,17	5,76	5,76	5,63	0	5,5	30,82
Pays-Bas	20,00	0	2,25	3,47	3,57	0	0	9,29
Canada	25,2	-	-	-	-	0	8,59	8,59
Suisse	2,15	-	-	-	-	-	2,44	2,44
Total en millions d'euros	117,35	20,17	18,01	12,43	24,00	0	14,08	91,14

(Le compte a des intérêts courus de 2,08 millions d'euros)

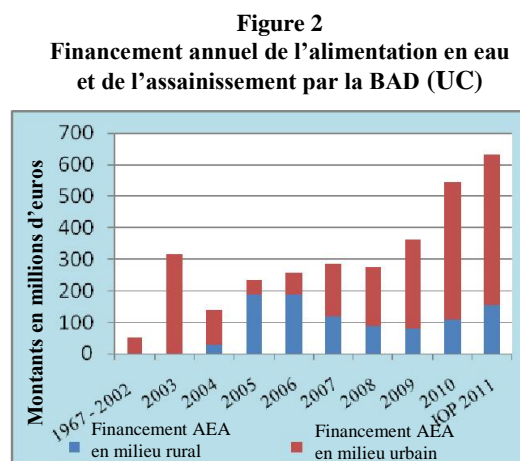
3.1.2 La France et le Danemark se sont maintenant acquittés entièrement de leurs promesses de contribution au Fonds fiduciaire de l'IAEAR, lesquelles se chiffrent respectivement à 40 millions et 30 millions d'euros, tandis que le montant des contributions en instance s'élève à 10,71 millions d'euros pour les Pays-Bas et 16,61 millions d'euros pour le Canada. Le total des engagements non versés s'établissait à 27,32 millions d'euros au 31 décembre 2010.

3.2 Utilisation des fonds

3.2.1 Les fonds mis à disposition pour les engagements, y compris les intérêts courus de 2,08 millions d'euros, s'élèvent à 93,23 millions d'euros. De ce montant, 82,1 millions d'euros (69,94 millions d'UC) ont été alloués aux projets/programmes à la fin de 2010. Compte tenu de l'allocation affectée aux dépenses administratives de 3,43 millions d'euros, ainsi que du financement de 145 000 euros en faveur d'une étude sur la chaîne d'approvisionnement pour l'IAEAR et de 145 000 euros pour une étude sur la sensibilisation en matière d'hygiène et de santé dans l'AEAR, le compte du Fonds fiduciaire de l'IAEAR affichait un solde de seulement 7,41 millions d'euros de fonds non engagés au 31 décembre 2010.

3.3 Financements de la BAD en faveur des programmes/projets IAEAR

3.3.1 Les financements annuels du Groupe de la Banque en faveur de l'alimentation en eau et de l'assainissement se sont décuplés, passant d'une moyenne de 54 millions d'euros entre 1967 et 2002 à environ 538 millions d'euros en 2010. De ce montant, le financement de l'AEAR a augmenté considérablement durant les premières années de l'Initiative. Ce financement a toutefois connu une importante baisse depuis qu'il a atteint un sommet en 2006 (voir figure 2), reculant à l'un de ses plus faibles niveaux en 2009 avant de commencer à s'accroître à nouveau en 2010, et il devrait augmenter davantage en 2011. Les fonds approuvés pour le financement de l'AEAR en 2010 s'élèvent à 107 millions d'euros, en hausse d'à peu près 28 millions d'euros par rapport à 2009.



3.3.2 Le tableau ci-après montre les allocations des financements jusqu'à la fin de 2010.

Tableau 3.2.
Allocation des financements du FAD et du Fonds
fiduciaire de l'IAEAR au 31 décembre 2010, en millions d'UC

	Pays	Date d'approbation	Coût total des programmes	Contribution du Groupe de la BAD	Contribution du Fonds fiduciaire de l'IAEAR
1	Niger	Févr. 2007	24,36	3	11
2	Burkina Faso	Juil. 2007	35,00	20	10
3	Kenya	Nov. 2007	55,00	35,19	10,07
4	Mali II	Juin 2008	36,39	22	10
5	Malawi	Juil. 2008	148,00	25	3,5
6	Tanzanie/Zanzibar	Nov. 2008	33,30	25,5	2,52
7	Rwanda II	Juil. 2009	20,27	10	6
8	République centrafricaine	Nov. 2009	10,35	7	3
9	Comores	Déc. 2009	21,52	8,64	2
10	Cameroun	Mai 2010	17,25	10	4,70
11	Tanzanie, AEAR II	Sept. 2010	200,00	59	5,55
12	Mozambique, IAEAR	Nov. 2010	135,20	5,27	5,29
	Total en millions d'UC		736,64	223,96	73,63
	Total en millions d'euros		864,67	262,90	86,43
	Taux de change de l'UC à l'euro = 1,17385				

3.4 Décaissements

3.4.1 Les décaissements de 24 des 28 programmes/projets approuvés jusqu'ici ont commencé. Le taux moyen de décaissement de tous les programmes/projets au 31 décembre 2010 s'élevait à 33 % (tableau 3.3). Les décaissements ont augmenté d'environ 41 % en 2010, passant de 206 millions d'euros (176 millions d'UC) en décembre 2009 à 291 millions d'euros (247 millions d'UC) en décembre 2010. La figure 3 donne un aperçu global des montants approuvés et décaissés.

3.4.2 Des 28 programmes/projets approuvés, quatre — Rwanda, Sénégal, Ouganda et Tanzanie — ont été entièrement décaissés à même les ressources de la BAD et du Fonds fiduciaire de l'IAEAR, deux — Mali et Maroc — ont été décaissés à plus de 50 % et cinq — Ghana, Bénin, Éthiopie, Tchad et Niger — enregistrent des taux de décaissement d'entre 30 et 50 %. Les programmes/projets de la Zambie, de la Mauritanie, de Madagascar, du Burkina-Faso, du Nigéria, du Mali, du Malawi, de la Tanzanie-Zanzibar, du Sénégal II, des Comores et de la République centrafricaine affichent de très faibles taux de décaissement, lesquels varient de 1 à 18 %, même si trois d'entre eux ont été approuvés avant la fin de 2006 et cinq en 2007 et 2008. Quatre programmes/projets approuvés en 2009 et 2010 n'ont pas encore commencé leurs décaissements, les conditions relatives à l'entrée en vigueur et au premier décaissement n'ayant pas encore été remplies. Quelques-uns de ces programmes/projets comme ceux du Bénin, bien qu'approuvés en 2004, ont des taux de décaissement de seulement 32 %, alors que la deuxième phase du cycle a été approuvée en 2009 et a déjà été décaissée à hauteur de 14 %.

Figure 3. Montants cumulatifs approuvés et décaissés

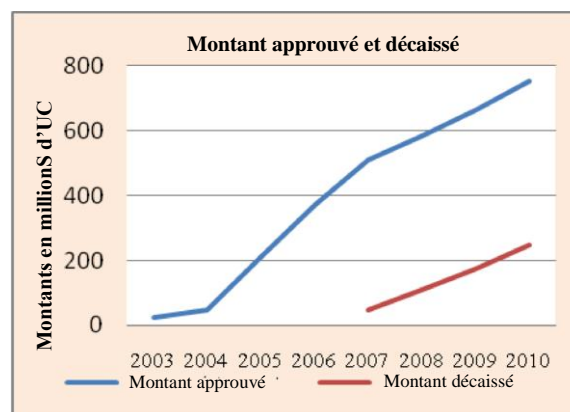


Tableau 3.3
Décaissements des projets IAEAR au 31 décembre 2010 (millions d'UC)

	Pays (date d'approbation)	*Total approuvé	Montant décaissé (UC)				% décaissé
			31/12/07	31/12/08	31/12/09	31/12/10	31/12/10
1	Mali (17 déc. 2003)	12,00	3,48	4,99	5,53	6,46	54 %
2	Rwanda (17 déc. 2003)	13,00	4,93	10,71	12,26	12,97	100 %
3	Ghana (8 sept. 2004)	12,80	2,85	3,41	4,15	6,31	49 %
4	Bénin (10 nov. 2004)	10,74	0,14	1,04	1,95	3,41	32 %
5	Sénégal (21 sept. 2005)	25,00	7,81	16,42	21,82	24,91	100 %
6	Ouganda (19 déc. 2005)	40,00	16,03	27,35	40	40,00	100 %
7	Éthiopie (21 déc. 2005)	43,61	2,04	6,38	6,38	18,20	42 %
8	Madagascar (21 déc. 2005)	51,00	1,22	3,82	6,52	8,15	16 %
9	Tchad (12 juil. 2006)	13,00	0,25	1	3,19	6,03	46 %
10	Maroc (21 juil. 2006)	70,15	0,08	11,17	28,96	40,23	57 %
11	Tanzanie (13 sept. 2006)	55,00	10,16	22,89	36,69	55,00	100 %
12	Zambie (31 oct. 2006)	15,00		0,18	0,34	1,48	10 %
13	Mauritanie (15 nov. 2006)	9,70	0,07	0,12	0,68	1,04	11 %
14	Niger (21 févr. 2007)	13,87		0,26	5,29	6,81	49 %
15	Burkina Faso (24 juil. 2007)	29,62		0,09	0,31	5,25	18 %
16	Nigéria (10 oct. 2007)	51,00			0,81	0,81	2 %
17	Kenya (21 nov. 2007)	45,19			0,13	2,09	5 %
18	Mali II (11 juin 2008)	31,29			0,13	1,38	4 %
19	Malawi (2 juil. 2008)	28,97			0,67	3,22	11 %
20	Tanzanie/Zanzibar (11	12,52				0,14	1 %
21	Sénégal II (18 févr. 2009)	30,00			0,26	1,02	3 %
22	Kenya II (3 nov. 2009)	15,00				0,00	0 %
23	Comores (17 déc. 2009)	9,90				0,57	6 %
24	Rwanda II (01 juil. 2009)	16,03				2,30	14 %
25	Rép. centrafricaine (10 nov.	10,00				0,06	1 %
26	Cameroun (12 mai 2010)	14,63				0,00	0 %
27	Tanzanie IAEAR II (15 sept.	64,72				0,00	0 %
28	Mozambique (09 nov. 2010)	10,47				0,00	0 %
	Total, UC	754,21	49,06	109,83	176,07	247,84	33 %
	Total, euros	885,33	57,59	128,92	206,68	290,93	

* Le total des montants (BAD + Fonds fiduciaire de l'IAEAR) approuvés ne comprend pas les montants de l'IAEAR approuvés avant le début de l'IAEAR en 2003.

3.4.3 Les décaissements du Fonds fiduciaire de l'IAEAR pour les programmes/projets avaient augmenté de 85 %, passant du niveau de décembre 2009 de 5,76 millions d'euros à 10,63 millions d'euros. Le niveau actuel de décaissement correspond à 12,9 % des engagements totaux du Fonds fiduciaire de l'IAEAR, en nette hausse par rapport au taux de 8,9 % enregistré à la fin de 2009. Les détails sont fournis dans le tableau 3.4 ci-après.

Tableau 3.4
Allocation et décaissement du Fonds fiduciaire de l'IAEAR en euros

N° de réf.	Pays	Montant alloué	Total décaissé au 31/12/10	% décaissé par rapport au total	Solde non décaissé
1	Niger	12 544 180	7 097 420	56,58 %	5 446 760
2	Burkina Faso	11 112 000	1 742 186	15,68 %	9 369 814
3	Kenya	11 250 000	1 162 770	10,34 %	10 087 230
4	Mali	10 730 000	286 208	2,67 %	10 443 792
5	Malawi	3 520 000	240 000	6,82 %	3 280 000
6	Tanzanie	3 140 000	0	0,00 %	3 140 000
7	Rwanda	6 960 000	100 282	1,44 %	6 859 718
8	Centrafrique	3 294 000	0	0,00 %	3 294 000
9	Comores	2 197 380	0	0,00 %	2 197 380
10	Cameroun	5 350 000	0	0,00 %	5 350 000
11	Tanzanie	6 000 000	0	0,00 %	6 000 000
12	Mozambique	6 000 000	0	0,00 %	6 000 000
	TOTAL	82 097 560	10 628 866	12,95 %	71 468 694

3.5 Programme de prêt de l'IAEAR pour 2011

3.5.1 Le programme 2011 de l'IAEAR est préparé pour satisfaire les besoins de renforcement de la mise en œuvre de l'Initiative, sur la base de l'allocation BAD au profit de cette dernière et des ressources financières disponibles au titre du Fonds fiduciaire de l'IAEAR. En conséquence, ce programme consistera à :

- i) mettre en œuvre des programmes/projets remontant à 2010 dans 22 pays et de nouveaux programmes/projets dans quatre pays (Tunisie, Niger, Mauritanie et Gambie)
- ii) entreprendre l'élaboration de programmes nationaux
- iii) effectuer une évaluation indépendante des activités des phases I et II de l'IAEAR, qui présente les réalisations, les défis, les enseignements tirés et les voies de l'avenir
- iv) recruter un consultant à long terme comme responsable du programme de l'IAEAR, en vue d'une meilleure coordination des activités de l'IAEAR
- v) réaliser des films supplémentaires sur l'IAEAR, lesquels viendront compléter ceux qui ont été tournés en 2010, avec un financement du Programme de partenariat pour l'eau.

3.5.2 Les engagements prévus en faveur de l'IAEAR en 2011 s'élèvent au total à 129,9 millions d'euros, dont 114 millions d'euros provenant des ressources FAD et 15,9 millions d'euros du Fonds fiduciaire de l'IAEAR. De ce total, un montant de 127 millions d'euros est destiné à l'exécution du programme, le solde de 2,9 millions d'euros étant consacré à l'élaboration de programmes nationaux, à la réalisation d'études thématiques ayant trait à l'IAEAR et d'une évaluation indépendante de l'IAEAR, et au recrutement de consultants à court et à long terme.

Tableau 3.5
Programmes/projets IAEAR prévus en 2011 (millions d'euros)

Programme/Projet et étude	Engagements prévus en 2011, en millions d'euros		
	Financement du Groupe de la BAD	Financement du Fonds fiduciaire de l'IAEAR	Financement total
Programme/Projet			
Tunisie	70,00		70,00
Niger	32,00	4,00	36,00
Mauritanie	6,00	1,00	7,00
Gambie	6,00	4,00	10,00
Total partiel	114,00	9,00	123,00
Élaboration de programmes/Études			
São Tomé (élaboration du programme national)		1,00	1,00
Côte d'Ivoire (élaboration du programme national)		1,00	1,00
Responsable du programme de l'IAEAR		0,15	0,15
Films sur l'IAEAR		0,15	0,15
Évaluation externe des phases I et II de l'IAEAR		0,25	0,25
Consultants à court terme		0,10	0,10
2 ^e conférence internationale sur l'IAEAR		0,25	0,25
Total partiel		2,90	2,90
Total des engagements prévus en 2011	114,00	11,90	125,90

3.6 État d'avancement des travaux de préparation des projets et études prévus en 2011

3.6.1 La préparation de projets pour le programme de l'IAEAR du Niger étant réalisée, le programme fera l'objet d'une évaluation préalable dans les mois à venir et il sera présenté au Conseil pour approbation en mai 2011. Les contrats seront signés au premier trimestre de 2011 pour le lancement des études ci-après portant sur : i) les chaînes d'approvisionnement dans l'exploitation et l'entretien des installations d'AEAR, ii) une étude plurinationale sur la sensibilisation en matière d'hygiène et de santé dans le contexte de l'AEAR, et iii) une évaluation externe des phases I et II de l'IAEAR.

4 PRINCIPALES REALISATIONS DE L'IAEAR

4.1 Quelques réalisations de l'IAEAR jusqu'en fin 2009

4.1.1 Des 28 programmes AEAR entrepris, 16 avaient commencé à avoir un impact sur les moyens de subsistance des populations bénéficiaires qui utilisent les installations d'alimentation en eau et d'assainissement fournies. Le nombre de nouveaux bénéficiaires dont l'accès aux services d'alimentation en eau a été assuré grâce au programme AEAR s'est accru, soit du chiffre de 1,15 million de personnes signalé en fin décembre 2007 à plus de 23,99 millions à la fin de décembre 2009, tandis que pour ce qui est de l'assainissement, ce nombre a augmenté en passant d'à peu près 0,58 million de personnes à environ 17,12 millions au cours de la même période.



4.1.2 En fin décembre 2009, un montant total de 3,44 milliards de dollars avait été mobilisé pour 25 programmes AEAR dans 20 pays, dont une contribution de 0,95 milliard de dollars (28 %) de la BAD, de 1,67 milliard de dollars (48 %) d'autres bailleurs de fonds et de 0,82 milliard (24 %) de dollars des gouvernements et des communautés. La contribution des gouvernements et des communautés montre que la campagne de sensibilisation à l'accroissement de l'investissement dans l'AEAR avait eu un impact.

4.1.3 Avec l'avènement de l'IAEAR, plusieurs pays ont accompli des progrès sur le plan des réformes institutionnelles destinées à unifier et à harmoniser les interventions dans le sous-secteur de l'approvisionnement en eau en milieu rural. En outre, 15 des 20 pays ont élaboré des programmes AEAR nationaux. Des instruments de financement allant des prêts et des dons en faveur des projets à l'appui budgétaire réservé au secteur, en passant par les prêts et les dons d'investissement sectoriel ont été utilisés. On observe par ailleurs que les gouvernements considèrent de plus en plus l'approche sectorielle comme un moyen de coordonner et de faciliter le développement du secteur.



4.1.4 L'IAEAR apporte en outre d'importantes contributions au renforcement des capacités, même s'il reste beaucoup à faire. Dans dix pays de l'IAEAR, seulement environ 34 000 comités de l'eau et de sensibilisation en matière d'assainissement et d'hygiène ont été établis et à la fin de 2009, plus de 26 000 d'entre eux avaient reçu une formation sur la sensibilisation en matière d'hygiène et de santé, la gestion des points d'eau, les questions relatives au genre, entre autres. Dans la plupart des programmes, le taux de représentation des femmes dans divers comités a été précisé, variant de 30 à 50 %, et les femmes constituent la plus grande proportion de la population ayant bénéficié d'une formation.

4.1.5 Bon nombre de gouvernements ont institué des revues sectorielles conjointes avec les partenaires de développement, ce qui a créé un environnement favorable à la diffusion d'informations, à l'adoption de mesures conjointes, ainsi qu'à une harmonisation et une institutionnalisation plus poussées des divers mécanismes de mise en œuvre au sein des systèmes nationaux.

4.1.6 Les informations sur le nombre et le type d'infrastructures construites ainsi que les activités de renforcement des capacités entreprises jusqu'en fin 2009 figurent respectivement aux tableaux 1 et 2 de l'annexe 1.

4.2 Réalisations de l'IAEAR en 2010

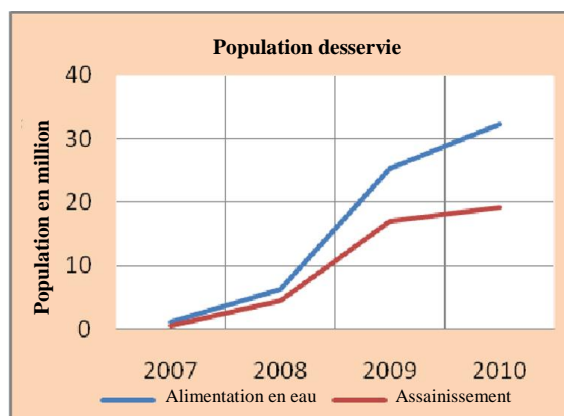
Fourniture d'un accès élargi aux services d'AEAR

4.2.1 Le nombre de bénéficiaires d'un accès à des services d'alimentation en eau potable dans les 22 pays de l'IAEAR a augmenté, soit de 25,29 millions de personnes en décembre 2009 à 32,63 millions en fin décembre 2010, tandis que celui de bénéficiaires d'un accès à des installations améliorées d'assainissement s'est accru, passant de 17 millions de personnes en décembre 2009 à environ 20 millions à la fin de décembre 2010. La figure 4 montre l'évolution de l'accès aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement de base dans les 22 pays bénéficiaires de l'IAEAR. Le tableau 4.1 présente les détails (par pays) des progrès accomplis sur le plan de l'accès dans le cadre de l'Initiative. Les chiffres relatifs à l'accès qui figurent dans le présent rapport couvrent la fourniture d'accès assurée grâce non seulement aux financements de la BAD et du Fonds fiduciaire de l'IAEAR, mais aussi aux projets/programmes cofinancés par la BAD et d'autres bailleurs de fonds.

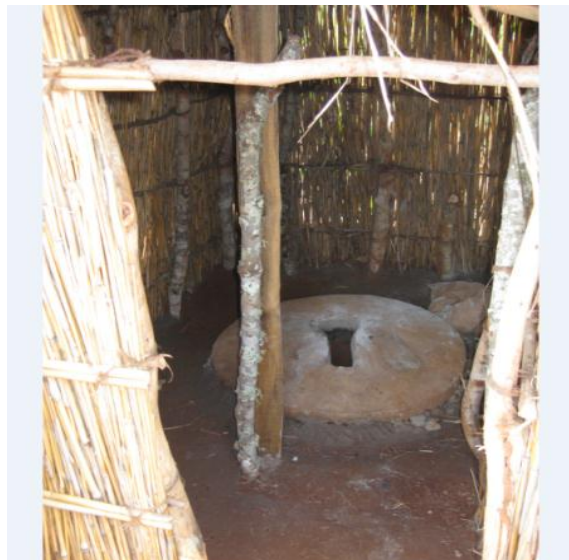
4.2.2 Comme le montre le tableau 4.1, à la fin de 2010, 15 (Mali, Rwanda, Ghana, Bénin, Sénégal, Ouganda, Éthiopie, Madagascar, Tchad, Maroc, Tanzanie, Zambie, Niger, Burkina Faso et Kenya) des 28 programmes/projets ont commencé à fournir un accès à des services d'alimentation en eau et d'assainissement amélioré et parmi eux, trois (Rwanda, Éthiopie et Sénégal) ont dépassé la cible fixée pour l'accès, et cinq (Ghana, Ouganda, Tchad, Maroc et Niger) ont pratiquement atteint cette cible et continuent à produire plus de résultats. En outre, six programmes/projets (Mali, Bénin, Madagascar, Tanzanie, Zambie et Mauritanie) accomplissent des progrès satisfaisants dans le sens de la réalisation des cibles fixées.

4.2.3 Certains programmes/projets n'ont pas encore commencé à assurer l'accès aux services d'alimentation en eau et d'assainissement, parce qu'ils sont au stade de la passation des marchés (Nigéria, Mali II, Malawi, Tanzanie-Zanzibar, Sénégal II, Comores et Rwanda II) ou ont été approuvés récemment (Kenya II, Cameroun, Tanzanie II et Mozambique). En ce qui concerne le Malawi et le Mozambique, les chiffres comprennent les populations ayant bénéficié d'un accès aux services après 2003, grâce aux projets autres que ceux de l'IAEAR financés par la BAD.

Figure 4
Rural Population Reached with WSS



4.2.4 Les chiffres officiels d'accès signalés pour l'Éthiopie, qui sont de 44,72 millions de personnes pour l'alimentation en eau et 39,43 millions en ce qui concerne l'assainissement, ont été réduits de 60 % pour tenir compte des normes de service plus faibles adoptées par le pays. Ces chiffres sont toutefois supérieurs aux estimations de l'évaluation préalable de 8,12 millions pour l'approvisionnement en eau et 8,4 millions pour l'assainissement, un financement supplémentaire de 232 millions d'UC ayant été octroyé par les gouvernements des donateurs et les communautés après l'évaluation préalable du programme. En dépit de ces modifications, il est largement reconnu que l'Éthiopie a enregistré de remarquables réalisations dans l'extension de l'accès aux services d'AEAR, ce qui explique plus de 50 % des chiffres de fourniture d'accès indiqués ci-dessus.



Préparation d'une évaluation interne de l'IAEAR

4.2.5 Une évaluation interne de l'IAEAR (2003-2009) qui s'inspire des enseignements tirés pour améliorer l'approche de la mise en œuvre de l'Initiative a été préparée avec un appui financier obtenu du Programme multidonateurs de partenariat pour l'eau. Ce rapport est une autoévaluation et présente les accomplissements, les principaux enseignements tirés, les difficultés rencontrées et les ressources supplémentaires requises, et il trace la voie à suivre pour atteindre les objectifs d'une mise en œuvre améliorée de l'IAEAR. En plus de constituer un produit du savoir très utile pour la Banque, il servira également de ressource pour l'organisation de la deuxième conférence sur l'IAEAR destinée à mobiliser un appui international et des ressources en vue d'accélérer la réalisation des OMD dans les zones rurales.

Suivi et évaluation

Une feuille de route pour le renforcement de la fonction de suivi et d'évaluation d'OWAS est en cours d'élaboration, avec un concours financier obtenu du gouvernement suisse. À l'heure actuelle, OWAS a mis au point un ensemble d'indicateurs sectoriels de base dans le cadre d'un processus engagé à l'échelle de la Banque pour améliorer le suivi et l'évaluation, et ce processus portera aussi sur un affinement des indicateurs sectoriels de base.

Tableau 4.1

Population bénéficiant d'un accès aux services d'AEAR au 31 décembre 2010^π

N° de réf.	Pays /Date d'approbation	Population									
		Alimentation en eau					Assainissement				
		Cible en millions	2007	2008	2009	2010	Cible en millions	2007	2008	2009	2010
1	Mali (17 déc. 2003)	0,27	100 000	136 000	150 000	197 200	0,27				24 600
2	Rwanda (17 déc. 2003) [#]	0,27	293 300	475 000	3 137 600	3 137 000	0,01		14 600	16 200	16 200
3	Ghana (8 sept. 2004)	0,25	6 000	180 000	433 800	433 800	0,38	4 000	20 000	110 000	110 000
4	Bénin (10 nov. 2004)	0,20		5 600	10 000	171 500	0,25		15 000	38 000	46 400
5	Sénégal (21 sept. 2005) [#]	0,18	55 000	100 000	1 172 500	1 479 000	0,17	42 500	42 500	250 700	255 500
6	Ouganda (19 déc. 2005) [#]	3,90	699 500	1 995 400	3 319 000	3 319 000	4,40	541 300	1 596 300	1 916 600	1 916 600
7	Éthiopie (21 déc. 2005) ^{*#}	8,12		2 681 800	10 755 100	17 888 000	8,40		2 652 800	12 956 300	15 767 600
8	Madagascar (21 déc. 2005) [§]	1,41			16 200	314 412	0,90			0	21 500
9	Tchad (12 juil. 2006)	1,50			972 000	1 442 000	0,15				0
10	Maroc (21 juil. 2006)	0,40		120 000	430 000	430 000	0,70		140 000	430 000	500 000
11	Tanzanie (13 sept. 2006) ^{#§}	6,50		650 800	2 015 000	2 015 000	2,10			646 500	646 500
12	Zambie (31 oct. 2006) ^{#§}	0,67		244 500	246 000	316 750	1,20		315 304	324 991	334 907
13	Mauritanie (15 nov. 2006)	0,04				0	0,09				0
14	Niger (21 févr. 2007)	0,15			27 000	130 000	0,09				13 000
15	Burkina Faso (24 juil. 2007)	0,53				0	0,28				15 000
16	Nigéria (10 oct. 2007)	2,63				0	2,95				0
17	Kenya (21 nov. 2007) ^{**}	0,60			7 700	71 000	0,60			13 400	13 400
18	Mali II (11 juin 2008)	0,45				0	0,13				0
19	Malawi (2 juil. 2008) [#]	1,21			896 800	896 800	2,67			408 100	408 100
20	Tanzanie[Zanzibar] (11 nov. 2008)	0,55				0	0,55				0
21	Sénégal II (18 févr. 2009)	0,16				0	0,15				0
22	Kenya II (03 nov. 2009)	0,58				0	0,20				0
23	Comores (17 déc. 2009)	0,18				0	0,20				0
24	Rwanda II (01 juin 2009)	0,64				0	0,15				0
25	Rép. centrafricaine (10 nov. 2009)	0,04				0	0,04				0
26	Cameroun (12 mai 2010)	0,67				0	0,75				0
27	Tanzanie IAEAR II (15 sept. 2010)	4,60									
28	Mozambique [§]	3,80			403 000	403 000	0,80			10 300	10 300
Grand Total in Million		40,50	1,15	6,34	23,99	32,63	28,58	0,59	4,80	17,12	20,09

* Le chiffre de la population desservie indiqué par l'Éthiopie a été réduit de 60 %, pour tenir compte des normes de service plus faibles adoptées par le pays.

§ Comprend la population ayant bénéficié d'un accès après 2003, grâce à des projets autres que ceux de l'IAEAR financés par la BAD

Comprend la population desservie grâce aux programmes d'approvisionnement en eau en milieu rural financés par d'autres partenaires

** Comprend les chiffres d'accès provenant de la composante rurale du projet d'alimentation en eau et d'assainissement de la Rift Valley

π Dans les pays où l'approche programmatique est utilisée, les chiffres de la population indiqués comprennent aussi les bénéficiaires des interventions d'autres bailleurs de fonds. Il s'agit notamment de pays comme l'Éthiopie, l'Ouganda, le Rwanda, le Sénégal, le Mali, le Malawi et le Nigéria. Inversement, les pays n'utilisant pas d'approche programmatique sont susceptibles d'indiquer des chiffres sous-estimés de la population desservie.

5 AUTRES ACTIVITÉS CONNEXES

5.1 Programme multidonateurs de partenariat pour l'eau

5.1.1 La préparation d'une *évaluation interne de l'IAEAR (2003-2009)*, appuyée par le Programme multidonateurs de partenariat pour l'eau, a été parachevée et le rapport d'évaluation est en cours de révision pour impression et diffusion. En outre, le Programme appuie également deux études, dont une sur *la gestion communautaire des systèmes d'AEAR* et une autre sur l'élaboration de *modèles de gestion de petits services d'alimentation en eau en milieu rural*. Ces deux études seront achevées en 2011 et fourniront des orientations pour les futures opérations de l'IAEAR, en ce qui concerne l'amélioration de la durabilité des services de base et le développement socioéconomique connexe. Le Programme a par ailleurs appuyé la réalisation de films sur l'IAEAR dans six pays, qui ont été présentés lors de la troisième Semaine africaine de l'eau à Addis-Abeba en novembre 2010.

5.2 Facilité africaine de l'eau

5.2.1 La Facilité africaine de l'eau continue d'appuyer l'IAEAR dans le cadre de la préparation des programmes IAEAR ou de l'élaboration de pratiques optimales et de projets de démonstration sur les technologies ou les approches novatrices qui peuvent être appliquées dans les programmes IAEAR. Un projet a été approuvé récemment, à savoir celui d'alimentation en eau, d'assainissement et de développement des communautés à faible revenu au Malawi. En outre, sept autres projets de la Facilité approuvés récemment (entre janvier et décembre 2010) ont un impact sur l'AEAR ; il s'agit notamment des projets ci-après : i) gestion intégrée et concertée des ressources en eau des systèmes aquifères d'Iullemden, de Taoudeni/ Tanezraïft et du fleuve Niger (plurinational) ; ii) appui aux réformes du secteur de l'eau en Gambie ; iii) suivi et évaluation des OMD pour le projet d'alimentation en eau en Afrique du Nord (plurinational) ; iv) renforcement du suivi et de l'évaluation du secteur de l'eau au Malawi ; v) Mali — appui à la gestion intégrée des ressources en eau ; vi) Commission de l'Union africaine — Programme de développement des infrastructures en Afrique — étude sur l'aménagement de l'infrastructure des ressources hydriques transfrontalières ; et vii) Malawi/Tanzanie — conception détaillée du Programme de développement du bassin du fleuve Songwe.

5.3 États fragiles

5.3.1 OWAS collabore avec l'Unité des États fragiles dans le cadre d'une étude visant à élaborer des directives et des outils pour améliorer la mise en œuvre des systèmes d'alimentation en eau et d'assainissement dans les États fragiles. La Banque a assumé une responsabilité croissante pour l'engagement dans les États fragiles. La Stratégie d'engagement accru dans les États fragiles approuvée en 2008 met l'accent sur deux piliers thématiques : i) la reconstruction des infrastructures de base et ii) la bonne gouvernance économique et financière. L'alimentation en eau et l'assainissement sont couverts dans le cadre des deux piliers. On dénombre trois opérations de l'IAEAR en cours dans les États fragiles ci-après : République centrafricaine, Comores et Tchad.

5.4 Capacité en matière de ressources humaines de la Banque

5.4.1 Le Département a actuellement un effectif total de 37 membres du personnel, dont 15 ingénieurs, sept analystes financiers, un socioéconomiste, deux spécialistes des questions du genre, deux jeunes professionnels, huit employés de soutien et deux consultants. En outre, la Facilité africaine de l'eau dispose également d'un effectif de 11 membres du personnel ayant divers profils de compétences. Par ailleurs, on dénombre 13 ingénieurs hydrauliciens ou experts en infrastructure recrutés sur place dans les bureaux extérieurs à Madagascar, au Tchad, en République démocratique du Congo, en Éthiopie, au Kenya, au Malawi, au Maroc, au Mozambique, au Sénégal, en Tanzanie, en Ouganda, en Égypte et en Zambie, ainsi que des consultants à long terme dans les bureaux extérieurs au Nigéria et au Rwanda, qui appuient les activités de l'IAEAR. Dans le cadre du renforcement de la capacité en ressources humaines de la Banque sur le terrain, le Département affectera à quelques-uns des bureaux extérieurs sept membres du personnel de la catégorie professionnelle en service au siège. Le personnel d'OWAS travaillant au siège et dans les bureaux extérieurs (experts de l'eau) a participé, conjointement avec les cadres d'autres départements de la Banque ayant trait à l'eau, à une retraite de deux jours organisée au cours du quatrième trimestre de 2010 et dont les résultats ont déjà conduit au renforcement de la décentralisation, grâce à l'affectation d'un plus grand nombre d'employés sur le terrain.

6 PROBLÈMES ET RECOMMANDATIONS

6.1 Problèmes et mesures correctives suggérées

6.1.1 L'IAEAR est confrontée à une concurrence accrue pour les ressources, en raison des crises financière, énergétique et alimentaire contemporaines. En outre, bien que le financement de la Banque en faveur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement se soit décuplé au cours des sept dernières années, le financement de l'AEAR a baissé depuis qu'il a atteint un sommet en 2006, reculant à un de ses plus faibles niveaux en 2009 avant d'augmenter légèrement à nouveau en 2010. Cette situation requiert un effort soutenu pour mettre davantage en évidence l'importance de l'AEAR au sein de la Banque, dans les pays membres régionaux ainsi que parmi les bailleurs de fonds et les acteurs régionaux, afin de rétablir le financement de l'AEAR à son niveau de 2006.

6.1.2 En 2010, aucune promesse supplémentaire de contribution au Fonds fiduciaire de l'IAEAR n'a été obtenue des bailleurs de fonds actuels ou nouveaux. OWAS doit élaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation des fonds en 2011 pour s'attaquer à ce problème. Cette stratégie doit consister en partie à assurer la réussite de l'organisation de la deuxième conférence internationale sur l'AEAR en 2011. La conférence offrirait une occasion unique de mieux faire connaître l'IAEAR et de mobiliser d'indispensables ressources supplémentaires.

6.1.3 À l'exception de l'Éthiopie, du Rwanda, du Maroc, du Sénégal et de la Tanzanie, l'accès à l'assainissement assuré jusqu'ici dans le cadre de l'Initiative continue d'être faible. Les enseignements tirés de ces pays doivent être reproduits ailleurs pour accroître l'accent mis sur l'assainissement.

6.1.4 Les systèmes de suivi et d'évaluation en place semblent inefficaces et tendent à rendre compte davantage des activités du secteur public et moins des installations appartenant à des intérêts privés. En outre, la mesure du changement de comportement en matière d'hygiène continue de poser un défi, car il est difficile d'estimer le nombre de personnes desservies par source d'alimentation en eau. OWAS doit renforcer le développement des systèmes de suivi et d'évaluation dans les projets IAEAR en 2011.

6.1.5 Dans beaucoup de pays, l'exécution des projets progresse de manière satisfaisante, mais dans certains autres, il existe des problèmes qui méritent l'attention. Les niveaux actuels de décaissement s'élèvent à 247,84 millions d'UC ou 33 % du total des financements, mais plus de 12 programmes/projets affichent des taux de décaissement inférieurs à 10 %. OWAS doit accroître sa collaboration avec les bureaux extérieurs, déléguer plus de tâches de supervision à ces derniers et décentraliser les ressources humaines en affectant les experts du siège aux bureaux extérieurs, ce qui accélérera la mise en œuvre, eu égard en particulier à la satisfaction des conditions des prêts et des dons.

6.2 Recommandations

6.2.1 Le Comité du Fonds fiduciaire de l'IAEAR est, par la présente, prié de :

- i) approuver le programme indicatif de financement du Fonds fiduciaire de l'IAEAR pour 2011, tel que décrit en détail dans le rapport ;
- ii) autoriser la Banque à modifier les chiffres indicatifs de financement du Fonds fiduciaire de l'IAEAR et les pays bénéficiaires, en vue de l'adaptation à tout changement imprévu découlant de la modification du programme de financement de la Banque
- iii) la plupart des bailleurs de fonds ont certes honoré intégralement leurs promesses, mais les contributions non versées (du Canada et des Pays-Bas) à la fin de 2010 s'élèveront à 27,90 millions d'euros ; il est par ailleurs recommandé que le Comité exhorte les bailleurs de fonds à s'acquitter des engagements en instance et à annoncer le versement de ressources supplémentaires au Fonds fiduciaire de l'IAEAR.

6.2.2 Les membres du Comité seront régulièrement informés de l'utilisation faite des ressources du Fonds fiduciaire de l'IAEAR.

Tableau 2. Données sur le type et le nombre d'activités de renforcement des capacités de 2003 à 2009 dans le cadre de l'IAEAR

N° de réf.	Programme pays	Développement institutionnel					Aménagement d'infrastructures d'assainissement					Suivi et évaluation		
		Nbre de comités eau, assain. et hygiène créés	Nbre de comités eau, assain. et hygiène formés	Artisans formés	Nbre de membres du personnel formés	Nbre de districts formés	Dalles de lavage	Latrines scolaires	Latrines de centre de santé	Toilettes de ménage	Total des latrines	Audits annuels	Système d'information géographique	Revue par les parties prenantes
1	Mali	180	202	131						0				
2	Rwanda	1 005	1 005	200	6	12	1 000	10		1 400	1 410	1	12	1
3	Ghana	818	818	225	12	5		65		3 570	3 635			
4	Bénin			52	411			220			220			2
5	Sénégal	365		151	169				386	13 622	14 008			
6	Ouganda	12 427	12 427			79					0	1	45	2
7	Madagascar	744	744	36	88	157		21	27	4 183	4 231	3		
8	Éthiopie	3 400	3 400	960	960			50	40	200	290			
9	Tchad	318									0	2		
10	Maroc	900	900	900	300	30					0	1		1
11	Tanzanie	4 275		1 211			3 001	778			778	2		3
12	Zambie	6 619	3 803	1 595	119	54	360	2 015	416	38 614	41 045		10	
13	Mauritanie										0			
14	Burkina Faso										0			
15	Niger			110							0			
16	Nigéria										0			
17	Kenya	19	16		64	16		4	13		17	1		
18	Mali										0			
19	Malawi	3 177	3 177	17	54	13	635	523	333		856	1		2
20	Sénégal	150	150	150	125		11 000	200	200	11 000	11 400			
21	Rwanda										0			
22	Kenya										0			
23	Comores										0			
24	Rép. centrafricaine													
25	Tanzanie-Zanzibar													
	Total	34 397	26 642	5 738	2 308	366	15 996	3 886	1 415	72 589	77 890	12	67	11